



LIMINAIRE CTL du 16/03/2021 DÉCLARATION DE LA CGT DIRCOFI

Monsieur le Président,

Dans son message du 4 mars dernier, notre Directeur, M. FOURNEL, indiquait que *« la situation épidémique reste tendue dans notre pays même si tous les territoires ne sont pas également affectés. Au même titre que les gestes barrières, le télétravail est un outil essentiel dans la lutte contre la pandémie. »*

Alors que toute l'Ile-de-France est placée en surveillance renforcée, M. FOURNEL précise qu' *« il est impératif que chaque agent qui peut télétravailler le fasse »*. *L'objectif de 2 jours de télétravail par semaine doit devenir une obligation.*

La CGT DIRCOFI IDF a, depuis le début, demandé à ce que le télétravail soit renforcé, pour l'ensemble des agents de la DIRCOFI IDF. Un effort incontestable et considérable a été effectué par les services informatiques pour le déploiement des ordinateurs portables.

Toutefois, dès le mois de décembre dernier, la CGT DIRCOFI IDF a demandé la mise en place rapide du télétravail pour les agents des secrétariats de brigades. Nous sommes aujourd'hui le 16 mars et la DIRCOFI a choisi de mettre en place une période d'essai pour seulement 6 agents.

A quand la fin de cette période ? A quand le télétravail pour tous les agents qui le souhaitent ? Il y a urgence.

Par ailleurs, dans ce contexte difficile, où les rémunérations des agents n'ont pas été revalorisées depuis de nombreuses années, une prime de fidélisation a été accordée par décret aux agents en poste en Seine-Saint-Denis. **Mais alors que les agents de la DIRCOFI IDF répondent à tous les critères pour en bénéficier**, tant sur le plan des annonces politiques du gouvernement que sur le plan juridique du décret, **ils sont finalement exclus de l'arrêté.**

La CGT DIRCOFI IDF revendique ce droit à la prime de fidélisation et vient d'adresser un courrier en ce sens aux Ministres Le Maire et Dussopt. La CGT demande à la Direction de soutenir cette action.

Enfin, la CGT DIRCOFI IDF est consternée d'apprendre, à travers la lecture des documents préparatoires à ce CTL sur le Budget, que la DIRECTION a procédé, non pas à un mais à trois reversements des crédits non utilisés en fin d'année (89 K€ en septembre, 80K€ en novembre et solde), pour un montant total de 200K€, grâce à l'absence de demande de remboursement des frais de déplacements des brigades (195K€) !

200K€, c'est exactement ce que coûterait le remboursement intégral du pass Navigo aux vérificateurs. Comment ne pas y avoir songé alors que les agents en sont souvent de leur poche, et que cette revendication est constamment répétée par la CGT DIRCOFI IDF ?

La CGT DIRCOFI IDF demande à ce que le budget 2021 intègre dans les prévisions le remboursement du pass navigo.

La CGT DIRCOFI IDF demande à ce que d'ici septembre, la Direction informe les organisations syndicales des crédits non utilisés pour que lors d'un CTL les sommes puissent être réaffectées.